



# Le code des bonnes pratiques du Professeur de Yoga du rire

Ce code de déontologie défend les principes éthiques  
et énonce les critères de bon usage du Professeur de yoga du rire.  
Il permet de le distinguer d'autres acteurs et pratiques.

Il implique le respect d'une éthique et d'un ensemble minimal de règles  
de conduite, reposant sur des valeurs du yoga du rire, sur les principes de moralité,  
de probité, de loyauté et d'humanité indispensables à l'exercice du titre de Profes-  
seur de yoga du rire actuellement prévu par le Dr Madan Kataria et par l'Institut  
Français et international du Yoga du rire.

Le professeur signe, s'il le souhaite, cette charte déontologique. Il pourra alors **se prévaloir de son statut de professeur « actif »** par l'Institut et par le Dr M Kataria : il pourra  
utiliser son titre & logotypes sur sa propre communication.

Sont considérés comme essentiels les points ci-après...

## 1. ETHIQUE

Le professeur veille à ce que les droits « de base » de chacun soient toujours respectés, à tout moment. Il maintient le Yoga du rire comme une pratique apolitique, non religieuse, sans distinction ethnique, ni sociale.

Le Professeur de Yoga du rire pouvant se prévaloir de la reconnaissance du Dr Madan Kataria s'interdit de se substituer aux professionnels de santé : aucun diagnostic, aucune influence sur les choix thérapeutiques de ses participants et/ou clients.

Il n'interfère pas dans les traitements en cours. Il veille à en tenir compte dans sa communication écrite et orale.

Il agit dans le but d'atteindre les objectifs du Yoga du Rire comme moyen de paix dans le monde.

## 2. RESPONSABILITE

Il exerce son activité en étant responsable, indépendant et assume, outre sa responsabilité personnelle, celle de ses co-traitants et collaborateurs. Éventuels. En cas de co-animation, de co-formation ou de remplacement, il s'assure de la compétence de son remplaçant, de son collaborateur ou co-traitant et veille à ce qu'il dispose des titres de yoga du rire pour le faire et assume la pleine responsabilité de leurs interventions.





## 8. ACTUALISATION

Il s'assure de la mise à jour de sa pratique, de ses coordonnées et de celles de ses clubs de rire et séances qu'il transmet à l'Institut ou à son représentant.

## 9. PREROGATIVES - RAPPELS

Le Dr Kataria rappelle qu'un professeur n'est pas un formateur et qu'un bon professeur est d'abord un bon animateur.

L'Université internationale du yoga du rire reconnaît le Professeur qui:

- justifie d'un titre remis reconnu par Laughter yoga international (le Dr M. Kataria),
- réactualise ses connaissances et pratiques (formation continue de yoga du rire et révision),
- rit tous les jours,
- anime régulièrement un club de rire.

Puis, s'il estime disposer des compétences adéquates, il peut former des Animateurs de club de rire en 2 jours, à condition de justifier d'expériences significatives dans les différents champs d'application du yoga du rire (enfant, ados, entreprise, Ehpad) et de respecter le contenu pédagogique de la formation. Il procèdera à la déclaration des animateurs qu'il aura éventuellement formés auprès de l'Université internationale du yoga du rire et auprès de son école d'origine.

## 10. DIVERS

Il reconnaît que le certificat de Professeur de Yoga du rire et de club de rire n'habilite pas son détenteur à réaliser, ni publier des formations de Professeur de Yoga du rire.

Il veille à ce que tout pratiquant et débutant de Yoga du rire justifie d'un certificat médical (ou équivalent) de non contradiction à la pratique de notre discipline.

Il accepte que les droits d'auteur et marque pour les termes «Yoga du rire», « club de rire », en anglais et en traduction soient la propriété de l'Université Internationale du Yoga du rire du Dr. M. Kataria et il accepte que les droits d'auteur et marque pour les termes « Institut Français et International du Yoga du rire & du rire Santé » en français et en traduction soient la propriété de l'Institut Français et international du Yoga du rire & du rire Santé, antenne du Dr Kataria. Il accepte de ne pas utiliser ces termes ou termes ressemblants dans le nom d'une entreprise, d'une association, d'une organisation ni dans un nom de domaine Internet sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de le faire.

**Le Professeur, NOM :**

**Prénom:**

Date et lieux de la formation :

Email :

Je signe et j'adhère joyeusement au code des bonnes pratiques ci-dessus.

Date :

Signature :